



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2460

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Quartier du Mathiolan - Résidences Peyssilieu et Le Mathiolan - Aménagement des espaces publics - Conventions de participations financières avec les bailleurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

**Rapporteur : Monsieur Charrier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2460**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier du Mathiolan - Résidences Peyssilieu et Le Mathiolan - Aménagement des espaces publics - Conventions de participations financières avec les bailleurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération DSU - Quartier Mathiolan à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette opération a fait l'objet d'une première individualisation d'un montant de 550 000 € en dépenses décidée par délibération n° 2004-2155 du conseil de Communauté du 18 octobre 2004.

Le quartier du Mathiolan, classé en catégorie 1 au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), fait l'objet d'un vaste projet urbain conduit en partenariat entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Meyzieu et les 2 bailleurs présents sur le quartier : Alliade Habitat et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Ce projet comprend 3 axes :

- l'habitat : requalifier et résidentialiser l'habitat existant :

. réhabilitation intérieure et extérieure et aménagement des espaces extérieurs privatifs de la résidence Peyssilieu de l'OPH du Rhône (80 logements),

. réhabilitation intérieure et extérieure et aménagement des espaces extérieurs privatifs de la résidence Le Mathiolan d'Alliade Habitat (486 logements),

. diversifier l'offre de logement au travers de la construction de logements neufs : 346 logements neufs dont 88 logements sociaux ;

- les aménagements urbains à maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine de Lyon :

. privilégier les circulations piétonnes et cyclables : réalisation d'une voie modes doux (Communauté urbaine) et d'un cheminement piéton (commune avec convention de maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine),

. réorganiser les dessertes en voirie : reprise et extension de la rue du Montout (Communauté urbaine),

. créer une place publique à l'entrée est du quartier (Communauté urbaine) ;

- les équipements publics :

. implanter un équipement social et petite enfance (maîtrise d'ouvrage commune),

. agrandir et réhabiliter l'école maternelle et primaire Jacques Prévert (maîtrise d'ouvrage commune).

Le coût total du projet et son plan de financement sont les suivants :

Montant total (en M€ TTC)	commune	Communauté urbaine de Lyon	Alliade Habitat	OPH du Rhône	région Rhône-Alpes	Conseil général	Caisse d'allocations familiales (CAF)
<b>31,8</b>	9,6	6,2	13,0	1,7	0,8	0,3	0,2

Le conseil de Communauté est sollicité pour participer financièrement aux opérations de résidentialisation de l'OPH du Rhône et d'Alliade Habitat et pour le financement des opérations d'aménagement des espaces publics qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à savoir :

- création d'une voie modes doux d'est en ouest,
- création d'une liaison piétonne du nord au sud,
- reprise et extension de la rue du Montout,
- création d'une place publique à l'entrée est.

L'estimation des coûts pour la Communauté urbaine se répartit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
Travaux d'aménagement	2 578 000	commune de Meyzieu	270 000
Subventions d'équipement :			
- Résidence Peyssilieu (OPH du Rhône)	609 860		
- Résidence Le Mathiolan (Alliade Habitat)	3 304 250		
<b>Total</b>	<b>6 492 110</b>		<b>270 000</b>

Les subventions d'équipements versées au titre des opérations de résidentialisation à l'OPH du Rhône et à Alliade Habitat feront chacune l'objet d'une convention précisant les obligations des parties et, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

L'opération a déjà fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme de 550 000 € en 2004. Ainsi, il est demandé au conseil de Communauté, d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 5 942 110 € en dépenses et de 270 000 € en recettes, soit une charge nette de 5 672 110 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'opération communautaire d'aménagement des espaces publics sur le quartier du Mathiolan à Meyzieu,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 3 304 250 € à Alliade Habitat pour le réaménagement des espaces extérieurs privatifs de la résidence Le Mathiolan,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 609 860 € à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour le réaménagement des espaces extérieurs privatifs de la résidence de Peyssilieu,

d) - les conventions à passer entre, d'une part, la Communauté urbaine de Lyon et la société Alliad Habitat et, d'autre part, entre la Communauté urbaine et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité sur l'opération n° 0965 - Meyzieu : DSU quartier Mathiolan, individualisée le 18 octobre 2004 pour un montant de 550 000 € en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant total de 5 942 110 € en dépenses et de 270 000 € en recettes, répartis selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

- . 1 701 000 € en 2011,
- . 1 406 000 € en 2012,
- . 2 001 000 € en 2013,
- . 834 110 € en 2014 ;

- en recettes :

- . 270 000 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 492 110 € en dépenses et 270 000 € en recettes.

**4° - Les dépenses** d'investissement relatives aux subventions d'équipement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 204 200 - fonction 824 - opération n° 0965.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**